



DOSSIER DE PRESSE

VALLON DU LATCHAGUE À ANGLET : INAUGURATION DE BASSINS PAYSAGERS DE RÉGULATION DES EAUX PLUVIALES

L'Agglomération Côte Basque - Adour et la Ville d'Anglet ont œuvré côte à côte afin de prévenir les risques d'inondation le long du ruisseau de Latchague. Des bassins de rétention paysagers ont été réalisés. Ils permettent de stocker les eaux pluviales issues d'évènements pluvieux exceptionnels - d'occurrence mensuelle, décennale et trentenale - et de les réguler.
Cet espace paysager vient en outre assurer l'amorce d'une connexion verte entre l'Adour et le Pignada, dans laquelle s'épanouira le futur quartier du Maharin.
Pour réaliser ce dispositif de prévention et de lutte contre les inondations, l'Agglomération avait acheté un terrain de 3,3 hectares situé en bordure du ruisseau de Latchague auprès de la Congrégation des Servantes de Marie pour un montant de 280 000 euros.
L'Agglo a également consenti 544 000 euros pour la réalisation des travaux hydrauliques, auxquels s'ajoutent les 233 601 euros de la Ville d'Anglet pour réaliser le parc paysager.
Démarrés à l'automne 2012, les travaux, perturbés par les fortes intempéries du premier semestre 2013, se sont achevés en novembre 2013.
Cet espace public paysager assorti de ses bassins de rétention, aujourd'hui nommé le Vallon de Latchague, sera inauguré ce lundi 25 novembre 2013.



25 NOVEMBRE 2013

LE VALLON DE LATCHAGUE

Un espace paysager avec bassins de rétention des eaux du ruisseau Maharin pour lutter contre les inondations



SOMMAIRE

I/ La genèse d'un projet.

II / Un ouvrage à trois faces pour lutter contre les inondations.

III/ L'ouvrage de rétention : mode d'emploi.

IV/ L'espace paysager aménagé par la Ville d'Anglet amorce une « liaison verte » entre l'Adour et le Pignada.



Le projet est bordé par la rue de Latchague à l'ouest et la rue de Bahinos au nord.

I/ Vallon de Latchague, la genèse d’un projet

À la suite d’un événement pluvieux exceptionnel survenu fin 2005, des habitations angloyes situées en aval du ruisseau de Latchague, avant sa confluence avec le Maharin, avaient été inondées.
Dans le cadre du projet d’écoquartier du Maharin porté par la Ville d’Anglet, les riverains concernés avaient alors interpellé l’Agglomération Côte Basque - Adour, au titre de sa compétence hydraulique et plus spécifiquement de sa gestion des eaux pluviales.

En la matière, l’Agglomération Côte Basque - Adour compte des objectifs ambitieux : mettre en place une politique de gestion différenciée des eaux pluviales sur son territoire en lien avec la valorisation des ruisseaux existants (trame bleue). Ce qui implique la restauration des fonctions de régulation hydraulique des cours d'eau, ainsi que l'accessibilité aux cours d'eau pour y développer un réseau de liaisons douces.

Dans cette perspective, une étude de maîtrise d'oeuvre avait été confiée au groupement Andueza Ingéau. Son principal objectif consistait en la réalisation d'un espace public associé à des équipements visant à prévenir les risques d’inondation le long du ruisseau de Latchague.

Ce projet a mis en avant la nécessité de réaliser des bassins de rétention permettant de stocker les eaux pluviales issues d’événements pluvieux exceptionnels (jusqu’à une occurrence trentenale) et un parc public. Ce dernier ayant pour but d’assurer l’amorce d’une connexion verte entre Adour et Pignada, à laquelle participera l'écoquartier du Maharin.

En octobre 2011, l’Agglomération a acquis auprès de la Congrégation des Servantes de Marie près de 3,3 hectares de terrains situés en bordure du ruisseau de Latchague à Anglet.
Il est à noter que l’aboutissement de ce projet a fait suite à une étroite concertation entre les services de l’Agglomération Côte Basque - Adour et la Ville d’Anglet.

L’Agglomération Côte Basque - Adour a mené la réalisation de trois bassins de rétention, assurant des fonctions de régulation des eaux pluviales. La Ville d’Anglet a assuré la maîtrise d’ouvrage du parc public.

Outre la résolution des problèmes d’inondation, cet espace paysager doté de ses bassins de rétention des eaux du ruisseau Maharin a également permis de :

- créer une piste cyclable et un chemin piétonnier depuis la rue de Latchague jusqu’à la rue de Bahinos, à l’est du site,
- préserver et valoriser les espaces boisés au sud,
- renforcer et stabiliser les berges du ruisseau longeant le lotissement « Clos Latchague ».

Aujourd’hui, ces trois bassins paysagers de régulation des eaux pluviales, réalisés par l’Agglomération Côte Basque - Adour et laVille d’Anglet, ont fait la preuve de leur efficacité lors des dernières précipitations d’octobre 2013.
Cet équipement de lutte contre les inondations et l’espace public environnant aménagé en lieu de promenade ont donné vie au Vallon de Latchague. Il sera inauguré ce lundi 25 novembre 2013.

II / Un ouvrage à trois faces pour lutter contre les inondations

L'Agglomération Côte Basque - Adour a créé un ouvrage de régulation des eaux pluviales d'un volume total de 8 900 m³ sur le quartier de Latchague, le long du ruisseau de Latchague à Anglet. Ce dispositif, composé de trois bassins différents, permet de réguler les flux hydrauliques sur le ruisseau Latchague interceptant également le réseau séparatif de collecte des eaux pluviales. Pour faire simple, ce que l'on nomme aussi « un espace public inondable » stocke et régule les eaux de pluie lors d'événements exceptionnels afin de prévenir les inondations le long du ruisseau en aval.

L'étude et la réalisation de ce projet avait été confiée par l'Agglomération au groupement de maîtrise d'œuvre ANDUEZA, mandataire architecte paysagiste, et à INGEAU, bureau d'études hydraulique.

L'aménagement fait suite aux propositions techniques définies par INGEAU à l'issue de la modélisation hydraulique des écoulements pluviaux du bassin versant Maharin/Bahinos sur la commune d'Anglet réalisée en 2006.

Le bassin de rétention a pour but de limiter les apports vers le réseau pluvial afin de soulager la partie aval du bassin versant urbanisée et notamment les résidences Chanteclaire et Argi Zabal ayant connu des inondations importantes en 2005.

Le volume à stocker est de 8 900 m³, avec un débit de fuite limité à 93,48 litres/seconde.

L'implantation de trois bassins, correspondant chacun à une capacité de stockage différente en fonction de l'événement pluvieux, a été définie avec la ville d'Anglet. Et ce, de manière à privilégier leur positionnement dans un espace libre où ces ouvrages à ciel ouvert pouvaient être couplés à un aménagement d'espace public.

La zone d'implantation est constituée d'espaces enherbés et de bois.
Le ruisseau de Latchague traverse actuellement la parcelle du Nord au Sud.

III/ L’ouvrage de rétention : mode d’emploi

Un ouvrage de rétention d’une capacité totale de 8 900 m³ a été créé. Il se décompose en trois bassins successifs venus répondre à plusieurs types d’évènements pluvieux : un événement pluvieux d’occurrence mensuelle, d’occurrence décennale ou d’occurrence trentenale.
Ces bassins sont caractérisés en leur partie haute par trois digues situées en travers du ruisseau du Maharin. Un système d’échancrure dans la digue permet à la quantité d’eau supérieure à la pluie pour laquelle l’ouvrage a été calibré de s’écouler d’un bassin vers l’autre, du premier vers le second, du second vers le troisième.



Les bassins ont montré leur efficacité lors des grosses pluies d’octobre dernier.

Bassin n°1 – Période de retour 1 mois
Ce bassin permet de stocker et réguler un évènement pluvieux d’occurrence mensuelle.
Il s’agit d’une quantité d’eau correspondant à une « pluie mensuelle ».

- un réseau d’assainissement pluvial aval d’un diamètre de 800 millimètres en béton permettant de renforcer la traversée pluviale de la rue de Latchague ;

- le confortement des berges du ruisseau Maharin sur 50 mètres par la mise en place d'enrochements selon les préconisations de l'étude géotechnique ECR Environnement d'octobre 2011 ;

- un réseau d’assainissement eaux usées d’un diamètre de 200 millimètres en fonte permettant de déplacer le réseau existant en dehors du niveau des plus hautes eaux ;

- un bassin de rétention à l’air libre d’une capacité de stockage de 900 m³, en terrassement déblai / remblai. Le talus en remblai forme la digue, protégé en partie aval par des enrochements et équipé d’un ouvrage de régulation de débit et d’une surverse de sécurité en enrochement. Pour faire simple, quand l’eau est supérieure à la capacité de stockage de l’ouvrage, un système d’échancrure dans la digue permet au surplus de s’écouler vers le second bassin.

- un réseau d’assainissement pluvial aval d’un diamètre de 400 millimètres en béton permettant de vidanger, après régulation, l’eau du bassin vers le ruisseau du Maharin et le bassin aval.

Bassin n°2 – Période de retour 10 ans
Ce bassin permet de réguler un évènement pluvieux d'occurrence décennale.
Il s'agit d'une quantité d'eau correspondant à une « pluie décennale ».

- un bassin de rétention à l'air libre d'une capacité de stockage de 5 500 m³, en terrassement déblai/remblai. Le talus en remblai forme la digue, protégé en partie aval par des enrochements et équipé d'un ouvrage de régulation de débit et d'une surverse de sécurité en enrochement. Pour faire simple, quand l'eau est supérieure à la capacité de stockage de l'ouvrage, un système d'échancrure dans la digue permet au surplus de s'écouler vers le second bassin.

- un réseau d'assainissement pluvial aval d'un diamètre de 400 millimètres en béton permettant de vidanger, après régulation, l'eau du bassin vers le ruisseau Maharin et le bassin aval.

Bassin n°3 – Période de retour 30 ans
Ce bassin permet de réguler un évènement pluvieux d'occurrence trentenale.
Il s'agit d'une quantité d'eau correspondant à une « pluie trentenale ».

- un bassin de rétention à l'air libre d'une capacité de stockage 2 500 m³, en terrassement déblai / remblai. Le talus en remblai forme la digue, protégé en partie aval par des enrochements et équipé d'un ouvrage de régulation de débit et de 2 grilles de surverse ;

- un réseau d'assainissement pluvial aval d'un diamètre de 800 millimètres en béton permettant de vidanger, après régulation, l'eau du bassin vers le collecteur pluvial rue de Bahinos.

IV/ L'espace paysager aménagé par la Ville d'Anglet amorce une « liaison verte »

- **Une nouvelle gestion des eaux pluviales**

Jean-Pierre Voisin, adjoint à l'urbanisme d'Anglet et conseiller délégué de l'Agglomération, se souvient des inondations provoquées par les pluies torrentielles qui s'étaient abattues sur Anglet en novembre 2005. « De nombreuses habitations situées en aval du ruisseau de Latchague avaient été inondées. » L'élu pointe les responsabilités : « le busage des ruisseaux et l'étalement urbain avec son corollaire, l'imperméabilisation des sols. »

Aujourd'hui, la prévention est de mise. La réalisation d'un « espace public inondable », capable de stocker des eaux de pluie lors d'évènements pluvieux exceptionnels doit permettre de prévenir les inondations le long du ruisseau en aval.

Les trois bassins de rétention réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'Agglomération, ont déjà fait la preuve de leur efficacité en octobre 2013. Encore plus en aval, la prévention des inondations sur le site du futur écoquartier du Maharin sera assurée par d'autres bassins.

- **Des bassins paysagers, futurs lieux de promenade**

La gestion des eaux pluviales menée par l'Agglo et la Ville d'Anglet associe la valorisation des ruisseaux existants, « la trame bleue », et la restauration des fonctions de régulation hydraulique de ces cours d'eau (les plaines inondables). « Jusqu'ici, on réalisait des bassins de rétention avec des enrochements pour stabiliser les berges, des espaces clôturés et inesthétiques, regrette Jean-Pierre Voisin. Aujourd'hui l'eau n'est plus un problème que l'on cache ; mieux, les ruisseaux deviennent un élément essentiel du cadre de vie angloy. Le Vallon de Latchague va devenir un lieu de promenade pour tous les Angloys ».

L'étude de maîtrise d'oeuvre pour réaliser cet espace public a été confiée au groupement Andueza Ingéau, avec l'aménagement d'un espace paysager dont la Ville d'Anglet est maître d'ouvrage.

Après débroussaillage et élagage, de nouveaux sujets ont été plantés (20 arbres et 400 arbustes).

Par ailleurs, 11 500 m² de prairie ont été rénovés avec un semis de 4 500 m² de pelouse.

- **Vers une « liaison verte » entre l'Adour et le pignada**

Ce parc assure l'amorce d'une « liaison verte » entre l'Adour et le Pignada, dont participera l'écoquartier du Maharin d'Anglet, avec une piste cyclable et un sentier piétonnier sur 500 mètres, depuis la rue de Latchague jusqu'à la rue de Bahinos, à l'est du site. Le projet préserve et valorise les espaces boisés au sud. Ii renforce et stabilise également les berges du ruisseau longeant le lotissement «Clos Latchague ».

Démarrés à l'automne 2012, les travaux, perturbés par les fortes intempéries du premier semestre 2013, se sont achevés en novembre 2013. Coût de l'opération pour la Ville d'Anglet : 233 601 euros TTC.

Contact presse
Manuel de Lara
Direction de la communication de
l'Agglomération Côte Basque - Adour
Tel : 05 59 44 72 59
Florence Jullien-Baron
Direction de la Communication d'Anglet
Tel : 05 59 58 72 58 / 06 68 92 47 23